

Page 2, ligne 20.—Après le mot “premier”, insérer “en vue de la production, de l'impression ou de la publication d'une histoire illustrée de crime ou “crime comic””.

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Le préambule est lu de nouveau et agréé.

Le titre est lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, le Sénat reprend sa séance, et—

L'honorable sénateur Euler, dudit comité, rapporte que ce dernier, après avoir étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hugessen, pour l'honorable sénateur Robertson, dépose sur la Table:—

Rapport du ministère des Affaires des anciens combattants pour l'année financière expirant le 31 mars 1949.

Ordonnances et règlements applicables à la Marine royale canadienne, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période s'étendant du 28 novembre au 4 décembre 1949 inclusivement, en vertu des dispositions de la Loi sur le service naval.

Ordonnances et règlements applicables à l'Armée canadienne publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période s'étendant du 28 novembre au 4 décembre 1949 inclusivement, en vertu des dispositions de l'article 141 de la Loi de la milice.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la troisième lecture du Bill (J-5), intitulé: “Loi concernant la défense nationale”, tel que modifié, il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Avec permission,

Le Sénat passe au septième Ordre du jour.

En conséquence, l'honorable sénateur Campbell propose que le Bill (176), intitulé: “Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu”, soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat,

Comme il est six heures, le Président quitte son fauteuil pour le reprendre à huit heures.